



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau des Finances Locales

**Arrêté DRCL n° 5 du 15 janvier 2018 portant composition de la Commission d'Elus
prévues dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 179 de la loi de finances initiale pour 2011 qui crée la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 fixant les modalités de mise en place de la nouvelle commission consultative d'élus ;

Vu les articles L 2334-37 et R 2334-32 à 35 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 portant composition de la commission d'Elus DETR ;

Vu les Journaux Officiels des 19 décembre 2017 et 11 janvier 2018 nommant les parlementaires pour siéger au sein de la commission d'Elus DETR ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Arrête :

Article 1 : La commission d'Elus prévue dans la loi de finances initiale pour 2011 est composée comme suit :

2 Sénateurs :

Monsieur Gérard CORNU,
Monsieur Albéric de MONTGOLFIER

2 Députés :

Monsieur Guillaume KASBARIAN,
Madame Laure de La RAUDIÈRE.



8 représentants des EPCIFP

Monsieur Jean-Louis BAUDRON, Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce
Monsieur Joël BILLARD, Président de la Communauté de Communes du Bonnevalais
Monsieur Eric GERARD, Président de la Communauté de Communes Terres de Perche
Monsieur François HUWART, Président de la Communauté de Communes du Perche
Monsieur Xavier NICOLAS, Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche
Madame Françoise RAMOND, Présidente de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France
Monsieur Philippe SCHMIT, Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
Monsieur Alain VENOT, Président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun

7 représentants des communes

Monsieur Dominique CAPEL, Maire de Marchéville
Monsieur Claude DASSIER, Maire de Fontaine-la-Guyon
Madame Marie-Paule DOS REIS, Maire de Cernay
Monsieur Gérald GARNIER, Maire de Bailleau-Armenonville
Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire de Chuisnes
Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire de Chérisy
Monsieur Benoît PELLEGRIN, Maire de Terminiers

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,



Régis ELBEZ